



Conseil municipal du lundi 25 septembre 2023 à 18h30 Salle du Conseil – Hôtel de Ville Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023
3. Décision modificative n°1 – *point ajourné*
4. Fonds de concours : candélabre Tour des Bouchers
5. Fonds de concours : éclairage public rue de la Première Armée
6. Fonds de concours : cimetière
7. Tarifs marché de Noël
8. Tarifs de location de la Salle Polyvalente
9. Convention d'intervention en séance de piscine « La Vague » de Betschdorf
10. Mise en souterrain des réseaux Orange rue Vauban
11. Chasse : définition du lot et du mode de location
12. Rapport annuel du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs
13. Divers

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Sont présents : BORD Christophe, BOUTAHRI Hassan, BUHLER Jeannot, DUDENHOEFFER Hervé, FILALI Farida, FRISON Virginie, GABRIEL Helena, HEMMERLE Marie, HOFFMANN Fabrice, HOLDERITH-PALAU Sandrine, HUSSON Christiane, LAGHI Séverine, LATIF Nathalie, NUNES Nathalie, SAUM Joseph, SCHEURER Gilles, STOLZ Jean-Luc.

Sont absents : KOENSGEN Pascal avec procuration à STOLTZ Jean-Luc, MODERY Daniel (arrivé au point 2).

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
désigne Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 18 voix pour dont 1 procuration.

Daniel MODERY entre en séance.

2. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023, après en avoir pris connaissance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023, après en avoir pris connaissance.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

3. Décision modificative n°1

Ce point est ajourné.

4. Fonds de concours : candélabre Tour des Bouchers

Les fonds de concours prévoient notamment le subventionnement de l'installation et le renouvellement de l'éclairage public à hauteur de 30% des dépenses engagées

Les travaux de remplacement d'un foyer lumineux rue de la Gare, devant la Tour des Bouchers, peuvent s'intégrer dans ce dispositif.

Il convient de préciser le montant sollicité au regard de la facture dont le total s'élève à 3 798.88 € HT

Montant HT : 3798.88 €

Fonds de concours pour 30% du coût net de l'opération = 1139.66 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en vue d'obtenir le versement de 1139.66 € au titre des fonds de concours.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

5. Fonds de concours : éclairage public

Les fonds de concours prévoient notamment le subventionnement de l'installation et le renouvellement de l'éclairage public à hauteur de 30% des dépenses engagées.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de la Première Armée peuvent s'intégrer dans ce dispositif.

Il convient de préciser le montant sollicité au regard de la facture dont le total s'élève à 3780 € HT

Montant HT : 3780 €

Fonds de concours pour 30% du coût net de l'opération = 1134 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en vue d'obtenir le versement de 1134 € au titre des fonds de concours.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

6. Fonds de concours : TBI

Les fonds de concours prévoient notamment le subventionnement de matériel informatique à hauteur de 50% des dépenses engagées.

Les travaux d'installation d'un tableau numérique interactif au sein de l'école élémentaire de Lauterbourg peuvent s'intégrer dans ce dispositif.

Il convient de préciser le montant sollicité au regard des factures dont le total s'élève à 3950 € HT.

Montant HT : 3950 € HT

Fonds de concours pour 50% du coût net de l'opération = 1975 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en vue d'obtenir le versement de 1975 € au titre des fonds de concours.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

7. Fonds de concours : cimetière

Les fonds de concours prévoient notamment le subventionnement de sites cinéraires à hauteur de 50% des dépenses engagées.

Les travaux d'installation d'un colombarium et de casurnes au cimetière de Lauterbourg peuvent s'intégrer dans ce dispositif.

Il convient de préciser le montant sollicité au regard des factures dont le total s'élève à 14 570 € HT pour les casurnes et 16 815.50 € HT pour le colombarium, soit un total de 31 385.50 € HT.

Montant HT : 31 385.50 € HT

Fonds de concours pour 50% du coût net de l'opération = 15 692.75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en vue d'obtenir le versement de 15 692.75 € au titre des fonds de concours.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

8. Tarifs marché de Noël

Il est proposé au Conseil municipal de valider les tarifs suivants pour la mise à disposition des chalets du marché de Noël de Lauterbourg aux exposants :

- Droit de place : 15 €
- Forfait montage/démontage : 50 € (non réclamé en cas de participation au montage/démontage)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs.

Discussion :

Fabrice HOFFMANN demande si cette année, en l'absence de marché de Noël il y aura tout de même un lancement des illuminations.

Le Maire confirme, et indique que l'idée est d'étoffer cette manifestation.

Christophe BORD estime que c'est un tarif symbolique, cela est sûrement plus cher en réalité.

Christiane HUSSON répond que la location d'un chalet coûte 250 €.

Helena GABRIEL rappelle l'idée de Marie HEMMERLE de faire appel à une conteuse.

Jeannot BUHLER indique qu'il faut discuter de ces idées au plus vite.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

9. Tarifs de location de la Salle Polyvalente

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération du 26 avril 2016 instaurant les tarifs d'occupation de la Salle Polyvalente et d'approuver la nouvelle grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} janvier 2024 :

1) Utilisations sportives :

	Associations lauterbourgeoises	Entreprises et associations extérieures
Créneau d'entraînement régulier	Gratuité	3 € / heure
Manifestation sportive sur le plateau sportif	Gratuité	200 € par jour d'occupation – charges comprises

2) Utilisations festives et culturelles :

Location de salle (par jour de l'évènement)	Associations lauterbourgeoises	Entreprises lauterbourgeoises	Association & Entreprises extérieures
GRANDE SALLE (ACCUEIL inclus)	250 €	350 €	600 €
ACCUEIL uniquement	150 €	200 €	250 €
Salle de Conférence (charges comprises)	100 €	150 €	200 €

Charges (forfait journalier eau, électricité, chauffage) – hors manifestations sportives

Occupation GRANDE SALLE période hivernale	100 € par jour de l'évènement
Occupation GRANDE SALLE période estivale	40 € par jour de l'évènement
Occupation ACCUEIL seul période hivernale	50 € par jour de l'évènement
Occupation ACCUEIL seul période estivale	30 € par jour de l'évènement

> période hivernale : du 01.10 au 30.04

> période estivale : du 01.05 au 30.09

3) Frais Annexes

Bar et chambre froide/réfrigérateurs de la cuisine (forfait pour la durée de la manifestation)	30 €
Bar et ensemble des équipements de la cuisine (forfait pour la durée de la manifestation)	80 €
Mise à disposition du podium, avec participation au montage/démontage (forfait pour la durée de la manifestation)	100 €
Mise à disposition du podium, sans participation au montage/démontage (forfait pour la durée de la manifestation)	200 €
Mise à disposition de la piste de danse, avec participation au montage/démontage (forfait pour la durée de la manifestation)	50 €
Mise à disposition de la piste de danse, sans participation au montage/démontage (forfait pour la durée de la manifestation)	100 €
Frais de nettoyage en cas de manquement aux obligations prévues par le contrat de location	50 € par heure d'intervention d'un agent municipal Refacturation de la location des appareils éventuels (ex : autolaveuse)
Utilisation du percolateur (café inclus)	1 € / litre

Tout événement ne rentrant pas dans ces catégories fera l'objet d'une délibération spécifique de fixation des tarifs de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

10. Convention d'intervention en séance de piscine « La Vague » de Betschdorf

Comme chaque année, l'école élémentaire de Lauterbourg organise des séances de natation pour ses élèves à la piscine de Betschdorf pendant l'année scolaire 2023/2024.

Dans ce cadre, l'association « La Vague » de Drachenbronn-Betschdorf propose de mettre à disposition des enseignants l'animateur sportif aquatique stagiaire du BPJEPS qu'elle emploie, afin d'optimiser les séances de piscine des écoliers.

L'animateur interviendra sous la responsabilité des enseignants et en collaboration avec ces derniers. Il s'attachera à suivre leurs demandes dans le cadre du programme scolaire de cette activité défini par l'Education Nationale. La convention prévoit le versement par la Ville de Lauterbourg de 40 € par heure de présence de l'animateur lors des séances de natation des écoliers de Lauterbourg.

Ce partenariat doit être officialisé par le biais de la convention d'intervention entre la Ville de Lauterbourg et l'association « La Vague ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

11. Chasse : définition du lot et du mode de location

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, il est proposé au Conseil municipal de valider la définition du lot de chasse de Lauterbourg et son mode de location.

Le lot de chasse de Lauterbourg est un lot unique d'une surface de 367ha 45a 65ca, comprenant une surface boisée de 2ha 84a 84ca. Il est proposé de passer par une convention en gré à gré. Les candidatures pourront être réceptionnées jusqu'au 5 octobre 2023.

Il est proposé d'intégrer comme clauses particulières qu'il est prévu pendant la durée de la location :

- La création d'un lotissement Hintermgebirg
- L'extension de la zone portuaire du Port

Le locataire ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Le locataire s'engage à avoir un ou plusieurs gardes assermentés pour réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la définition du lot de chasse, le principe de la convention de gré à gré et les clauses particulières à intégrer.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 1 procuration.

12. Mise en souterrain des réseaux Orange rue Vauban

Des réseaux aériens, propriété d'Orange, sont mis en souterrain rue Vauban afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement visuel des habitants de la commune.

Une convention doit être passée entre la Ville de Lauterbourg et Orange, afin de fixer les modalités juridiques et financières de ces opérations.

Orange délègue à la Ville de Lauterbourg les travaux de réalisation des installations de génie civil de communications électroniques.

Le montant de cette convention s'élève à 1780.35 € net à la charge de la Ville en ce qui concerne la mise en souterrain des réseaux rue Vauban.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13. Rapport annuel du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs, est présenté au Conseil municipal afin qu'il en prenne acte.

Discussion :

Christophe BORD demande si le niveau de la nappe était effectivement à un niveau anormal chez nous.

Jean-Luc STOLTZ répond par la négative, il n'avait pas atteint le niveau de l'année dernière.

Christophe BORD demande si les données sont accessibles et Daniel MODERY répond qu'elles le sont sur le site de l'APRONA.

Jeannot BUHLER s'étonne des disparités de consommation entre les communes et Jean-Luc STOLTZ explique qu'il y a une porcherie qui est un gros consommateur d'eau à Wintzenbach. Il relève aussi que les pertes de réseau diminuent de plus en plus. Jean-Luc STOLTZ répond que c'est l'œuvre de son prédécesseur Jean-Michel FETSCH qui souhaitait renouveler des portions du réseau chaque année. Cela a créé une réelle amélioration.

En 2026 les Syndicats des Eaux partiront dans les Communautés de communes, qui n'ont pas forcément le souhait de les reprendre. Le territoire de notre syndicat recoupe deux communautés de communes (Wissembourg et Plaine du Rhin), donc il est possible qu'elles redonnent la compétence. Une rencontre avec le SDEA est prévue pour échanger sur ce sujet.

Christophe BORD relève qu'il y a de gros lobbys dans ce domaine, il ne faudrait pas perdre le Syndicat des Eaux.

Jean-Luc STOLTZ répond qu'une réunion est à venir avec les Maires des Communautés de Communes puis avec le SDEA. Le Syndicat des Eaux n'est d'ailleurs pas seul car il fait lui-même partie d'un syndicat mixte.

Le Conseil municipal prend acte.

14. Divers

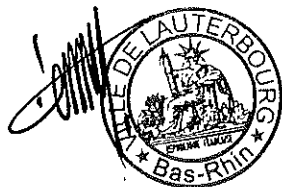
En point divers, les travaux de la commission de sécurité routière sont présentés, et les dossiers en cours.

La séance est clôturée à 20h.

Suivent les signature :

Le Maire

Joseph SAUM



La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Stéphanie FISCHER